

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

COMMUNE D'EPREVILLE

Espace Maurice Durand

76400 EPREVILLE

Tel : 02 35 29 31 62

E mail : mairie.epreville@wanadoo.fr

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Pouvoir adjudicateur

Commune d'EPREVILLE

Personne Responsable du Marché représentant le pouvoir adjudicateur (PRM)

Monsieur le Maire de la Commune d'EPREVILLE

Objet de la consultation

Travaux d'aménagement de parking avec accès PMR, cheminement piétons vers zones périscolaires, ruissellement et mise en sécurité du ramassage scolaire

Remise des offres

Date et heure limites de réception : Mercredi 12 Avril 2023 à 16 H 00

SOMMAIRE

1. Dispositions générales

- 1.1. Acheteur Public
- 1.2. Objet du Marché Public
- 1.3. Allotissement
- 1.4. Procédure de passation
- 1.5. Visite sur site
- 1.6. Délai de Validité des Offres

2. Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

- 2.1. Contenu du DCE
- 2.2. Modifications de détails au DCE
- 2.3. Support des communications, échanges d'informations et remise des offres
 - 2.3.1. DUME (Document Unique de Marché Européen)

3. Déroulement de la consultation

- 3.1. Phase de Candidature
 - 3.1.1. Conditions de participation
 - 3.1.2. Cotraitance – Groupement d'Opérateurs Économiques
 - 3.1.3. Contenu du dossier candidature
- 3.2. Phase D'Offre
 - 3.2.1. Consultation sur place de documents complémentaires
 - 3.2.2. Variantes
 - 3.2.3. Contenu du dossier Offre
 - 3.2.4. Examen des Offres
- 3.3. Négociation
- 3.4. Attribution du marché public

4. Divers

- 4.1. Renseignements Complémentaires
- 4.2. Instance chargée des procédures de recours
- 4.3. Traitement des informations contenant des données personnelles
- 4.4. Autres

1. Dispositions générales

1.1. Acheteur public

Commune d'EPREVILLE
Espace Maurice Durand
76400 EPREVILLE

Tel : 02 35 29 31 62

Email : mairie.epreville@wanadoo.fr

Représentée par Monsieur Pascal DONNET, Maire

1.2. Objet du Marché Public

Travaux d'aménagement de parking avec accès PMR, cheminement piétons vers zones périscolaires, ruissellement et mise en sécurité du ramassage scolaire.

Ce parking permet l'accès à l'école, la salle polyvalente et la salle omnisports.

Lieu(x) d'exécution(s) : Parking – Rue Victor Hugo

Date prévisionnelle de [début / fin] travaux : Les travaux devront impérativement avoir lieu entre le 10 juillet 2023 et le 31 août 2023.

1.3. Allotissement

L'acheteur décide de ne pas allotir le marché dans les conditions de l'article R. 2113-2 du code de la commande publique.

1.4. Procédure de passation

° Procédure Adaptée (MAPA) (art. L 2123-1 et R 2123-1 et suivants du code de la commande publique)

1.5. Visite sur site

Une visite obligatoire est prévue et conditionne la recevabilité de la candidature.

Merci de prendre rendez-vous auprès de : M . Pascal DONNET, Maire au 06.11.25.44.51

Aucune indemnité ni frais de déplacement n'est prévu.

1.6. Délai de Validité des Offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des candidatures et des offres.

2. Le dossier de consultation des entreprises (DCE)

2.1. Contenu du DCE

- Le présent Règlement de Consultation (RC)
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Le plan de situation des travaux

2.2. Modifications de détails au DCE

L'acheteur se réserve le droit d'apporter, en les portant à la connaissance des candidats au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des candidatures et des offres, des modifications de détail au DCE.

Ces modifications seront notifiées à l'ensemble des candidats ayant téléchargé un DCE.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir émettre de réclamation à ce sujet.

2.3. Support des communications, échanges d'informations et remise des offres

Accès libre et gratuit.

Adresse de la plateforme de dématérialisation qui servira au téléchargement du dossier de consultation, aux échanges tout au long de la procédure de passation, pour la remise des offres et l'exécution du marché public : <https://marchespublics.adm76.com>

Les candidats veilleront à communiquer une adresse mail valide et régulièrement consultée sur laquelle les notifications pourront être transmises.

Les candidats et soumissionnaires qui adressent leurs documents par voie électronique peuvent adresser à l'acheteur, sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur dossier en « dernière minute » et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

2.3.1. DUME (Document Unique de Marché Européen)

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) et constituant un échange de données structurées, établi conformément au modèle fixé par le Règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le DUME, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements demandés ci-dessus.

3. Déroulement de la Consultation

Les candidatures et offres reçues hors délai sont éliminées.

3.1. Phase de Candidature

3.1.1. Conditions de participation

Dans un premier temps, et conformément aux dispositions de l'article L. 2142-1 du code de la commande publique, l'acheteur s'assure que les opérateurs économiques disposent de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

L'acheteur fixe des niveaux minimaux de capacité ° Non

3.1.2. Co-traitance – Groupement d'Opérateurs Économiques

Conformément à l'article R. 2142-22 du code de la commande publique, aucune forme de groupement n'est imposée pour la présentation d'une candidature ou d'une offre.

3.1.3. Contenu du dossier candidature

Les candidatures seront rédigées en langue française.

- Le formulaire DC1 - « Lettre de Candidature »
- Le formulaire DC2 - « Déclaration du Candidat »
- Attestation d'inscription sur un registre professionnel
- L'ordonnance de jugement si le candidat est en cours de redressement judiciaire
- Une présentation globale de l'entreprise avec indication des ressources humaines et techniques affectées au marché et indication des noms et qualifications professionnelles des personnes physiques chargées de l'exécution du marché
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public

- Attestation d'assurance de risques professionnels
- Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public

3.2. Phase d'offre

3.2.1. Variantes

Les variantes sont refusées.

3.2.2. Contenu du dossier Offre

Le soumissionnaire transmet son dossier en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

- Un planning prévisionnel d'exécution des travaux
- Un bordereau des prix unitaires détaillé par poste incluant le détail quantitatif estimatif
- Un mémoire technique – qui sera rendu contractuel – justifiant les dispositions et méthodes que le soumissionnaire se propose d'adopter pour la réalisation des travaux et comprenant un plan des travaux projetés

- Noms et indications des qualifications professionnelles des personnes chargées de l'exécution de ce marché public
- Preuve de la conformité aux spécifications techniques énoncées dans l'objet du marché public
- Tout document permettant d'apprécier l'offre

Pour rappel, l'acte d'engagement (d'attribution) n'est établi qu'une fois la procédure de passation terminée. Il n'est donc plus à remettre au moment du dépôt de l'offre.

L'acheteur rédigera l'acte d'attribution, le transmettra à l'attributaire pour vérification, date - signature et le retournera ensuite à l'acheteur qui datera et signera à son tour.

J'attire votre attention sur le fait qu'en vertu de l'article L 2152-1 du code de la commande publique, toutes les offres irrégulières, inacceptables et inappropriées seront éliminées.

3.2.3. Examen des offres

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sur une pluralité de critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché, selon l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Les critères d'attribution des offres sont les suivants :

Critères d'attribution	Pondération	Modalités de mise en œuvre
Prix	50 %	Sur la base du devis détaillé
Valeur technique	20 %	Sur la base du mémoire technique
Délais d'exécution	30 %	Sur la base du planning prévisionnel

3.3.Négociation

L'acheteur public ne prévoit pas de négocier.

3.4. Attribution du marché public

Le marché ne peut être attribué qu'au candidat dont l'offre a été retenue que si celui-ci produit dans un délai imparti, sur demande écrite par le pouvoir adjudicateur au moment de l'attribution du marché les pièces prévues aux articles D 8222-5, D 8222-7 et D 8254-2 du code du travail, et ce, tous les 6 mois, à savoir :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont elle s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale
- Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :
 - o Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)
 - o Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers
 - o Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente
 - o Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription
- La liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L 5221-2, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié :
 - o Sa date d'embauche
 - o Sa nationalité
 - o Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail

Le candidat peut toutefois transmettre ces pièces au moment de la remise de son offre.

S'il ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et le candidat éliminé.

4. Divers

4.1. Renseignements complémentaires

Toute demande relative à la procédure de passation du marché public doit être effectuée par voie dématérialisée 6 jours avant la date limite de réception des candidatures et des offres.

L'acheteur public s'engage à lui apporter une réponse dans les plus brefs délais.

Aucun renseignement, aucune information ne seront données oralement par respect du principe d'égalité de traitement des candidats.

4.2. Instance chargée des procédures de recours

Le marché pourra faire l'objet auprès du
Tribunal Administratif de Rouen – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN
Tél : 02.35.58.35.00 - courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

- D'un recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du marché jusqu'à sa conclusion et, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification de la présente, conformément aux articles R 421-1 et R 421-2 du code de justice administrative, assorti le cas échéant d'un référé suspension.
- D'un référé précontractuel, jusqu'à la signature du marché conformément aux dispositions des articles L 551-1 et R 551-1 à R 551-6 du code de justice administrative.
- D'un référé contractuel à compter de la signature du marché conformément aux articles L 551-13 et R 551-7 à R 551-10 du code de justice administrative dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché.
- D'un recours en contestation de validité du marché, conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 16 juillet 2007, n° 291545, *société Tropic Travaux Signalisation*, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L 521-1 du Code de justice administrative.

4.3. Traitement des informations contenant des données personnelles

La commune d'Epreville sis à Espace Maurice Durand 76400 EPREVILLE a désigné l'Adico sis à Beauvais (60000) 5 Rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.

Les informations recueillies lors de la procédure de passation font l'objet de traitements informatiques qui contiennent les données personnelles suivantes : nom, prénom, qualité ou fonction et coordonnées professionnelles des représentants des candidats (adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopie, adresse de courrier électronique).

Le destinataire des données sont est la Commune d'Epreville (Le Maire, la secrétaire de mairie, le 1^{er} adjoint au maire) chargée de suivre les procédures des marchés et de prendre la décision d'attribution du marché (le maire et les membres du conseil municipal).

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le titulaire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il s'adresse à la Mairie d'EPREVILLE Espace Maurice Durand 76400 EPREVILLE – Courriel : mairie.epreville@wanadoo.fr. Il peut aussi adresser une réclamation auprès de son correspondant CNIL.

Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.